



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2026**

**Commune de
VAL-DU-FABY**

Par suite d'une convocation en date du 20 avril 2026 en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales ; les membres composant le Conseil Municipal de la commune de VAL-DU-FABY se sont réunis en date du 27 avril 2026 dans le lieu habituel de ses séances à 20h00, sous la présidence de M. RANTRUA Lionel.
La convocation a été affichée le 20 avril 2026.

Présents : Mesdames : DA SILVA Marina, EDWINS Emanwela, GRAUBY Marie-Pierre, HERNANDEZ Marie-Françoise, SCHMITT Mercedes, THOLLY Florence ;
Messieurs : BENNAVAIL Georges, DELCAMBRE Thomas, ESPERCE Alain, HEIGL Emil, LABERTY Gilles, MALET Didier, MUNOZ Jacques, RANTRUA Lionel.

Absente : BEAUFORT Pascale

Absents ayant donné procuration : Mme FREMONT Marie a donné procuration à Mme THOLLY Florence ; M. ROBLES Yvan a donné procuration à M. MUNOZ Jacques, M. Anthony CHANAUD a donné procuration à M. Lionel RANTRUA, Mme JOANNIS Marlene a donné procuration à Mme HERNANDEZ Marie-Françoise.

Ordre du jour :

1. Vote des taux de la fiscalité 2026
2. Budget Primitif M57 Principal
3. Prix de l'Eau et de l'Assainissement 2026
4. Budget primitif M49 Eau et assainissement
5. Budget primitif M4 Photovoltaïque
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire
7. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
8. Transfert des compétences d'eau et d'assainissement sur la commune de Quirbajou
9. Actualisation de la demande de subvention au Conseil départemental de l'Aude pour la rénovation énergétique du foyer de Fa
10. Convention avec le Conseil Départemental de l'Aude sur les transferts des données personnelles pour les demandes d'aides
11. Groupement de commandes pour les vérifications obligatoires des bâtiments et équipements pour la période 2027-2030 avec la communauté des communes Pyrénées Audoise
12. Contrat avec AXIDOC pour l'imprimante multifonctions de l'école Simone Veil
13. Modification des règlements intérieurs pour la garderie et la cantine de l'école Simone Veil
14. Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle A2146 de Madame et Monsieur CHAYNES sur le village de FA
15. Contrat pour formation premiers secours

Ouverture du Conseil Municipal à 10h00, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Lionel RANTRUA, maire.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Le conseil municipal a désigné EDWINS Emanwela pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 22 mars 2026. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Vote des taux de la fiscalité 2026

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Il propose de maintenir en 2026, les taux appliqués en 2025.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,91% ; taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99,88% ; Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation : 23,48%.

Approuvé à l'unanimité.

2. Budget Primitif M57 Principal

M. le maire propose d'adopter le budget par chapitre par section :

- Section de fonctionnement : dépenses : 1 080 981,94 € - recettes : 1 080 981,94 €
- Section d'investissement : dépenses : 440 000 € - recettes 440 000 €

Les subventions aux associations mentionnées dans le budget primitif ont été approuvées à hauteur de 9 750 €.

Approuvé à l'unanimité.

3. Prix de l'Eau et de l'Assainissement 2025

M. le maire propose de maintenir les tarifs communaux de 2025 concernant l'eau et l'assainissement pour 2026.

Adopté par l'unanimité

4. Budget Eau-assainissement 2026

M. le maire propose d'adopter le budget par chapitre par section :

-Section de fonctionnement : dépenses : 230 579,05 € - recettes : 230 579,05 €

-Section d'investissement : dépenses : 155 605,91 € - recettes 155 605,91 €

Adopté à l'unanimité.

5. Budget photovoltaïque 2026

M. le maire propose d'adopter le budget par chapitre par section :

-Section de fonctionnement : dépenses : 19 000 € - recettes : 19 000 €

-Section d'investissement : dépenses : 10 927,37 € - recettes 10 927,37 €

Adopté à l'unanimité.

6. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Par application de l'article L 2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal décide de déléguer une partie de ses attributions au maire afin de permettre une gestion plus aisée des affaires de la Commune :

1° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

2° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

7. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Dans le cadre de la constitution de la CCID, M. le Maire propose la liste de 25 personnes suivantes : M. RANTRUA Lionel (Maire), M. MANIAK Stanislas, M. FERRANDO Mario, Mme BATTUDE Nathalie, Mme GRAUBY Marie-Pierre, M. MALET Didier, M. ISRAEL Stéphane, M. MUNOZ Jacques, Mme TOUSTOU Geneviève. LOZUPONE Roméo, M. GREVOUL Éric, M. DEGUELLE Philippe, Mme BEAUFORT Pascale, Mme ALBRUS Nadine, M. ESPERCE Alain, M. BENNAVAIL Georges, M. PRADEAU Pierre, M. LABERTY Gilles, M THIRION Kevin, Mme THOLLY Florence, Mme LETEN Caroline, Mme FERRIÉ Nelly, M. HEIGL Emil, Mme SCHMITT Mercedes, M. ELOY Alain.

Les de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront désignés parmi cette liste par la Direction Générale des Fiances Publiques.

Approuvé à l'unanimité

8. Transfert des compétences d'eau et d'assainissement sur la commune de Quirbajou

M. Le Maire expose que dans le cadre des dispositions en vigueur relatives à l'organisation des compétences au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la commune de QUIRBAJOU a formulé une demande de transfert de la compétence « eau et assainissement » au profit de la Communauté des Communes Pyrénées Audoises.

Le principe d'un portage intercommunal concernant les compétences eau et assainissement collectif à compter du 1er janvier 2027 a été approuvé par le conseil communautaire suivant la délibération n°DC 2025-104 du 11 décembre 2025.

Pour : 1 ; Contre : 17 ; Abstention : 0

9. Actualisation de la demande de subvention au Conseil départemental de l'Aude pour la rénovation énergétique du foyer de Fa

M. le Maire expose que le conseil municipal, par délibération du 24 septembre 2025, a décidé de demander une subvention de 20% du montant des travaux de rénovation énergétique du foyer de Fa au Conseil Départemental de l'Aude s'élevant à 39 749,60 € HT soit 45 157,52 € TTC.

Pour rappel la demande faite en juin 2025 au titre du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » pour l'attribution d'une subvention de 60% ayant été accordée à 40%, il est proposé d'actualiser la demande de subvention de 10% auprès du Conseil Départemental et de solliciter une subvention de 30% représentant 11 924,88 €.

Approuvé à l'unanimité

11. Convention avec le Conseil Départemental de l'Aude sur les transferts des données personnelles pour les mandats d'aides
Dans le cadre du service Lutte contre la précarité financière, M. le maire propose que la commune s'associe par une convention au Conseil Départemental de l'Aude pour la transmission de données à caractère personnel au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction.
Le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention.

12. Groupement de commandes pour les vérifications obligatoires des bâtiments et équipements pour la période 2027-2030 avec la communauté des communes Pyrénées Audoise
Dans un intérêt économique, la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises (CCPA) se propose de monter un groupement de commandes avec les communes membres intéressées afin de passer conjointement un marché pour les prestations de vérifications obligatoires des installations de fourniture d'énergie, de dispositifs de lutte et d'alerte contre l'incendie, et d'équipements mis à disposition du public, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique.
Le marché sera conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 1er janvier 2027, et pourra être reconduit jusqu'à 3 fois.
Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes proposé par la Communauté des communes Pyrénées Audoises pour la période 2027-2030 pour les prestations de vérification et maintenance précitées et autorise le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

13. Contrat avec AXIDOC pour l'imprimante multifonctions de l'école Simone Veil
M. Le Maire expose avoir reçu une proposition commerciale de la société AXIDOC concernant l'imprimante multifonctions de l'école Simone Veil, permettant de réaliser une économie globale annuelle de 390,72 € HT soit 468,84 euros TTC. La société AXIDOC propose de participer aux frais de résiliation du contrat en cours à hauteur de 532,35 € HT.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de conclure un contrat avec AXIDOC et autorise le maire à résilier l'ancien contrat avec KOEZIO et signer le nouveau contrat avec AXIDOC.

14. Modification des règlements intérieurs pour la garderie et la cantine de l'école Simone Veil
M. Le Maire propose de modifier les anciens règlements intérieurs de la garderie et de la cantine de l'école. Pour la cantine, il est proposé de mettre en place un nouveau système de réservation et de règlement à l'avance des repas à effectuer auprès du secrétariat de la mairie. La mise en œuvre de ce système avec règlement d'avance nécessitera la constitution d'une régie de recettes et d'avances dont les modalités seront définies ultérieurement avec la responsable du service de Gestion Comptable de Limoux.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité les deux nouveaux règlements intérieurs.

15. Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle A2146 de Madame et Monsieur CHAYNES sur le village de FA
M. Le maire propose de faire l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle A 2146 d'une superficie de 83 m² issue de la division de la parcelle A 420, qui se trouve à l'angle de la route départementale RD 12 dite route de Rouvenac et du chemin de service situé sur la parcelle de Madame et Monsieur CHAYNES.
Cette acquisition nécessaire à l'aménagement d'un cheminement sur la parcelle A417, propriété de la commune permettrait de faciliter l'accès aux parcelles situées de part et d'autre du ruisseau de Fa.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle A 2146 d'une superficie de 83 m², propriété de Madame CHAYSNE Danielle et Monsieur CHAYSNE Jean-Louis, dont les frais sont à la charge de la commune, dit que l'acte sera rédigé par le cabinet CATHAR'ACTE domicilié à FOUGAX ET BARRINEUF (09300) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cette opération et Monsieur le 1er Adjoint au maire à signer l'acte administratif.

16. Contrat pour formation premiers secours
M. le maire propose de conclure une convention de formation avec la SAS ELM FORMACTION pour deux sessions de sensibilisation aux gestes de premiers secours pour les habitants de la commune de Val-du-Faby, chacune des sessions d'une journée étant facturée 680 euros TTC dans la limite de 10 participants maximum.
Cette sensibilisation est ouverte à tous à titre gratuit. La première session est prévue le 03 juillet 2026 au Foyer de Fa, avec possibilité de repas au café de Fa sur inscription (20 euros) et à la charge du participant. La seconde session sera planifiée ultérieurement et sera organisée au foyer de Rouvenac.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité la conclusion de la convention de sensibilisation professionnelle secourisme avec la SAS ELM FORMACTION et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles.

Questions diverses

- **Désignation des délégués forestiers** : sans suite
- **Location des salles communales** : un tableau partagé des locations a été mis en place. Les locations sont gérées à la mairie de Fa. Un chèque de caution devra être déposé lors de la remise des clés. Un tableau mensuel d'occupation des salles sera affiché pour une meilleure information.
Une réflexion est en cours pour changer l'organigramme des clés sur Rouvenac.
Référentes sur Rouvenac : Mercédès SCHMITT et Pascale BEAUFORT
Référentes sur Fa : Marie-Pierre GRAUBY et Emanwela EDWINS
- **Moulin Galié** : suite à la mise en sécurité du moulin, il est proposé d'engager une évaluation du projet du moulin de Galié avec les retombées économiques.
- **Permanences « Les élus à votre écoute »** : organisation de permanences avec 2 élus le 1^{er} samedi de chaque mois à Fa et le 3^{ème} samedi à Rouvenac. 1^{ère} permanence le 06/06/2026 à Fa ;
- **Le verger de Fa** est de nouveau disponible pour être cultivé.
- **Schéma Directeur eau potable** : la première phase a été réalisée; il est à noter des vannes à changer.

La séance est levée à 22h33.

Vu pour être affiché le 22/05/2026 conformément aux prescriptions de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La secrétaire de séance,



EDWINS Emanwela

Le Maire,

Lionel RANTRUA

